



Environnement

Concertation sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Une réunion publique autour de la thématique des zones d'accélération des énergies renouvelables sera organisée le vendredi 8 décembre à 18h à l'espace Bérim situé au sein de la maison des associations.

Publié le 27 novembre 2023

Promulguée en 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a introduit la notion de « zones d'accélération ». Grâce à cette loi, les communes peuvent créer des zones où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables. Ces zones témoignent de la volonté politique des élus d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de leur territoire plutôt qu'une autre. Les développeurs de projets sont incités à s'implanter sur ces zones. En juillet dernier, les données nécessaires à l'établissement des zones d'accélération ont été mises à disposition des communes à travers un outil cartographique de l'État et des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité. En cette fin d'année, suite à des concertations publiques, les communes vont proposer des zones d'accélération.

Rendez-vous sur la [plateforme participative du Grand Nancy](#) pour plus d'informations



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence